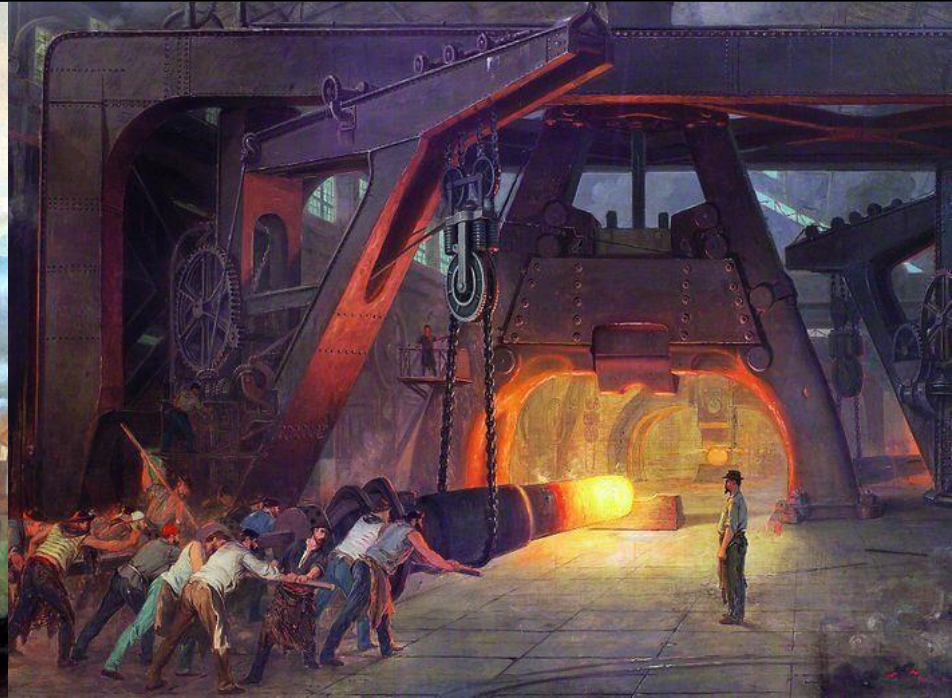


Le Creusot et la famille Schneider

Vue d'ensemble du Creusot en 1805



Le Creusot et la famille Schneider

Vue d'ensemble du Creusot en 1895

Point de passage et d'ouverture 3 : « Le Creusot et la famille Schneider »

Consigne : A partir des documents, vous présenterez la condition ouvrière au Creusot. Vous mettrez d'abord en évidence la pénibilité du travail ouvrier. Puis, vous montrerez que leur mode de vie est modeste. Enfin, vous expliquerez la façon dont les ouvriers tentent d'améliorer leurs conditions.

α Objectifs : appréhender la notion d'industrialisation (sidérurgie, transports...), le rôle économique et politique d'Eugène Schneider, la transformation des formes et lieux de travail, ainsi que leurs conséquences sociales et politiques pour les ouvriers comme pour leurs familles.

α Démarche : travail en groupe – activité mosaïque – analyse de documents – mise en commun (présentation orale)

α Supports : diaporama avec documents fournis (voir ProNote et Espace de classe)

➤ Travail de groupe

➤ 6 sujets différents (fichiers sur ProNote et sur MBN)

➤ Analyse de documents + présentation orale

Vue d'ensemble du Creusot en 1895

Doc. 1 : Une cité ouvrière à la fin du XIXe siècle



Source : manuel Magnard, 2019

Face à la croissance industrielle du Creusot et à l'augmentation du nombre d'ouvriers, la question du logement devient cruciale. Dès 1864, deux cités ouvrières sont construites par les Schneider. Elles se composent de maisons individuelles de deux pièces sur un seul niveau. Toutes sont rigoureusement identiques.

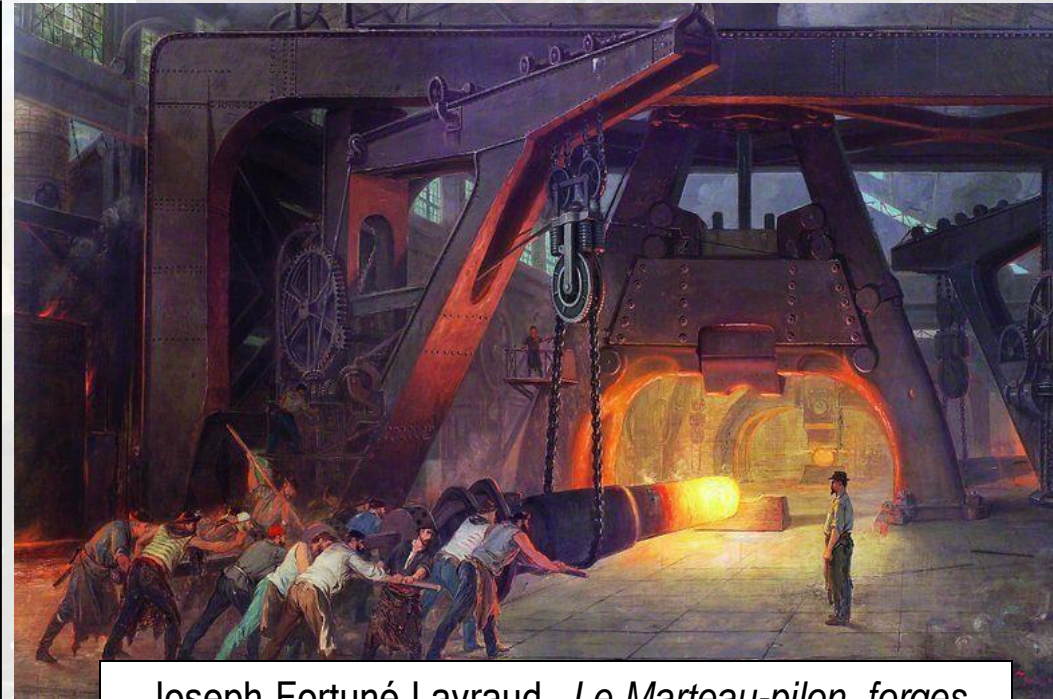
Sujet 5 : La condition ouvrière : vivre, travailler et lutter au Creusot

Vue d'ensemble du Creusot en 1805

Doc. 2 : Dans les forges

« Saisissant de longues tenailles, ils retiraient des fours les masses de fer rouge; puis, les plaçant dans des charriots qu'ils poussaient devant eux, ils les amenaient en face d'énormes enclumes pour être frappées par le marteau. Mais ce marteau ne ressemblait en rien aux marteaux ordinaires ; c'était un lourd bloc de fer qui, soulevé par la vapeur entre deux colonnes, montait jusqu'au plafond et retombait droit de tout son poids sur l'enclume. (...) Là, le fer rouge passait entre des rouleaux, sortait aplati en lames semblables à de longues bandes de feu. »

G. Bruno, *Le tour de France de deux enfants*,
1877.



Joseph-Fortuné Layraud, *Le Marteau-pilon, forges et aciéries de Saint-Chamond ; sortie d'une pièce de marine*, huile sur toile, 151 x 254 cm, 1889. Écomusée Creusot Montceau.

Doc. 3 : Le travail du feu à la fonderie



Source : Le livre scolaire, web

Jean-André Rixens, *Les Fondeurs*, 1887, huile sur toile, 258 x 362 cm, musée de l'Homme et de l'Industrie, Le Creusot.

Vue d'ensemble du Creusot en 1895

Doc. 4 : Extraits du règlement des usines Schneider du Creusot en 1900

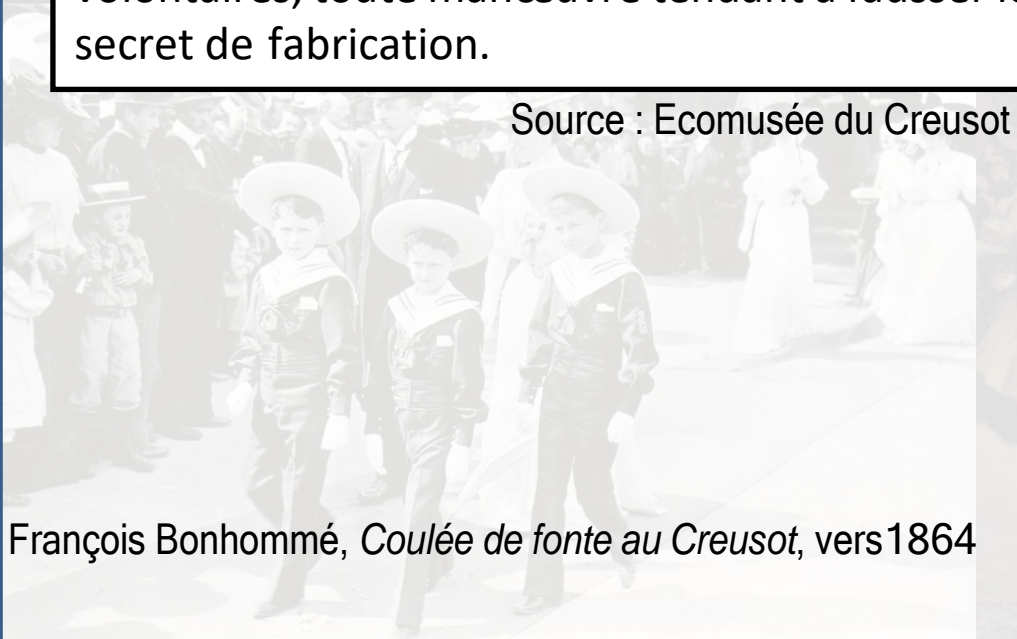
Art 5 – Le mode de fixation des salaires est établi par MM. Schneider et Cie.

Art 14 – L'ouvrier doit respect et obéissance aux chefs.

Art 17 – Il est défendu aux ouvriers dans l'usine de lire des imprimés, journaux et autres publications, de former des groupes, de chanter et de se livrer à des manifestations quelconques.

Art 20 – Les infractions au présent règlement (...) peuvent entraîner le renvoi : absences non motivées (répétées ou prolongées), insubordination, manque de respect, mauvaise volonté ou négligence dans l'exécution du travail, abandon de son poste, insultes et menaces entre ouvriers, état d'ivresse dans l'atelier, vol au préjudice d'un ouvrier ou de l'usine, dégradations volontaires, toute manœuvre tendant à fausser le rendement du travail, communication d'un secret de fabrication.

Source : Ecomusée du Creusot



François Bonhommé, *Coulée de fonte au Creusot*, vers 1864



Doc. 5 : Révoltes ouvrières et répression

Le travail est extrêmement pénible dans les mines et dans les usines. [En 1869] un groupe de jeunes ouvriers et de petits commerçants et artisans [...] soutient, [un autre candidat qu'Eugène Schneider] qui obtient 800 voix au Creusot alors qu'au scrutin de 1863, le maître de forges avait été élu à l'unanimité moins une voix. Pour se venger, Schneider licencie 200 ouvriers soupçonnés d'avoir voté contre lui. En décembre 1869, les ouvriers revendiquent la gérance de la caisse de secours. Schneider organise un référendum. Une forte majorité se prononce pour la gestion ouvrière. Le 17 janvier, les ouvriers élisent un ajusteur, Adolphe Assi, président d'un comité provisoire chargé de gérer la caisse. Le 19, Assi et ses deux assesseurs sont renvoyés. Aussitôt, les ouvriers se mettent en grève. Le 21 janvier, la direction décide un lock-out général (fermeture des usines) et le préfet fait venir 3 000 soldats au Creusot. Eugène Schneider appelle à la reprise du travail [...]. Le 24 janvier, aussi rapidement qu'elle avait éclaté, la grève se termine. Ce n'est que partie remise. Dès le 21 mars, les 1 500 mineurs du bassin du Creusot se mettent en grève pour protester contre une baisse de leurs salaires. [...] Les grévistes se rendent en cortège dans la localité voisine de Montchanin où ils font cesser le travail. Les soldats les poursuivent dans les bois et procèdent à quatorze arrestations. Le 24, un comité de grève est formé qui formule les revendications [...]. Schneider repousse toutes les revendications. Ce refus brutal renforce la combativité des grévistes. Ils sont soutenus par l'action énergique des femmes qui incitent les quelques non-grévistes à cesser le travail. Les gendarmes en arrêtent une ; ses compagnes la délivrent. Elles récidivent le lendemain. Pour protester contre l'arrestation de trois d'entre elles, elles déposent leurs jeunes enfants devant les gendarmes en criant : « arrêtez nous et nourrissez-les ». Puis elles se massent devant le train qui emmenait les prisonnières à Autun pour y être jugées ; elles obtiennent leur libération. [...] Le 25 avril, vingt-cinq grévistes comparaissent devant le tribunal correctionnel d'Autun qui prononce des peines de prison allant de trois ans à dix-huit mois. Une centaine de mineurs sont licenciés. Face à cette sévère répression, des mineurs, de plus en plus nombreux, reprennent le travail. Le comité appelle à cesser la grève. Les grèves de février et mars 1870 n'ont pas abouti à la satisfaction des revendications mais elles auront une grande influence sur l'avenir du mouvement ouvrier dans toute la France.

Sources : d'après Pierre Ponsot, *Les grèves de 1870 et la Commune de 1871 au Creusot*, Editions sociales, 1958

Doc. 6 : Les grèves de janvier et mars 1870

a.) Déclaration de la grève

Quelques revendications parmi les 11 points de cette "déclaration :

- * la journée des mineurs de 8 heures : 5 francs
- * la journée dans des travaux où il tombe de l'eau, au maximum 5 heures : 5 francs
- * la journée de 8 heures des enfants commençant à travailler : 2 francs 25
- * libération des ouvriers incarcérés
- * gérance de la caisse de secours par les ouvriers eux-mêmes

b.) Les conséquences judiciaires :

Le 7 avril, a lieu le procès de 25 grévistes. Le procureur salue l'action sociale de Schneider au Creusot : "Une administration modèle a tenu à honneur de porter le taux des salaires à sa plus haute expression... Il n'y a pas lutte entre le capital et le travail, ce sont seulement des ouvriers qui luttent entre eux pour désorganiser le travail qui répand des flots d'or dans le pays... Vous avez été ingrats envers cette admirable administration qui a fait du Creusot un lieu de bien-être, une école de science et de moralité."

Le verdict final représente un total de peines de **298 mois de prison**. Benoit Malon décrit l'ambiance à l'annonce du verdict : « Les condamnés restent seuls impassibles ; tout le monde se regarde ; bientôt les femmes, les mères de famille éclatent en sanglots, demandant à grands cris qui nourrira leurs enfants... le public sort indigné ; les femmes, avec l'énergie du désespoir, refusent de sortir et poussent des cris plus terrifiants que jamais ». Au Creusot, la nouvelle du jugement consterne les quartiers ouvriers. Peu à peu, des ouvriers reprennent le travail alors que d'autres partent ailleurs.

Sources : d'après Pierre Ponsot, *Les grèves de 1870 et la Commune de 1871 au Creusot*, Editions sociales, 1958

Sujet 5 : La condition ouvrière : vivre, travailler et lutter au Creusot

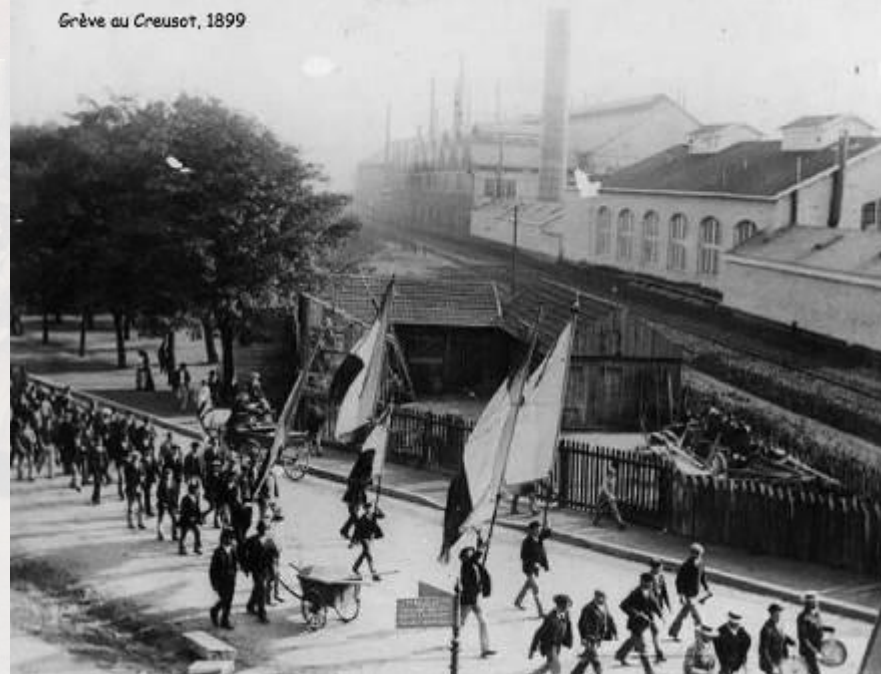
Vue d'ensemble du Creusot en 1895

Doc. 7 : Le Creusot face à la grève en 1899



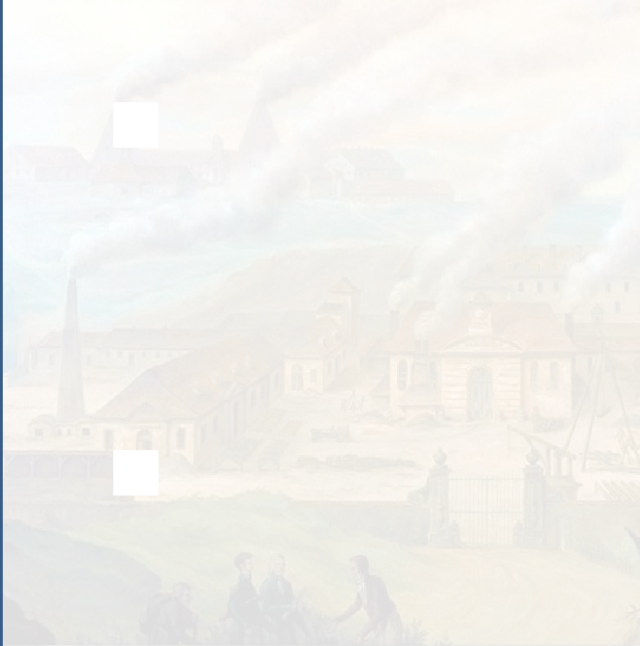
Jules Adler, *Grève au Creusot*, 1899, 231 x 302 cm, Écomusée du Creusot-Montceau.

Grève au Creusot, 1899, écomusée du Creusot



Sujet 5 : La condition ouvrière : vivre, travailler et lutter au Creusot

Vue d'ensemble du Creusot en 1895



Doc. 8 : Les premières lois sociales

Les lois sont votées par les députés.

1841 Interdiction du travail des enfants de moins de huit ans.

1848 Première loi pour limiter la durée du travail sous la II^e République.

1864 Droit de grève.

1884 Autorisation des syndicats.

1892 Interdiction du travail des moins de 13 ans. Limitation de la journée de travail à 10 heures pour les moins de 16 ans, à 11 heures pour les femmes (avec interdiction du travail de nuit).

1898 Obligation pour les patrons d'indemniser les ouvriers victimes d'accidents de travail.

1900 Limitation de la journée de travail à 10 heures.

1907 Obligation d'un repos hebdomadaire.

